

Séance
extraordinaire
du 29 septembre
2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-NEUVIÈME (29^e) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-VINGT-CINQ (2025) À COMPTER DE 19 H 07 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

POSTE VACANT

Conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
Mme Carole Raïche, directrice générale

Aucun (0) contribuable

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

25.09.417

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION**

Bonsoir,

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. La greffière rédige le procès-verbal.

25.09.418

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025.
4. Grande semaine des tout-petits : appui.
5. Remerciements aux partenaires du Grand rendez-vous des

intervenants des Services d'urgence et de sécurité civile.

ADMINISTRATION

6. Règlement n° 2025-1538 intitulé : *Règlement abrogeant le règlement n° 2008-1196 Règlement abrogeant le règlement 2008-1186 concernant la politique relative aux déplacements et aux séjours des élus municipaux* : adoption.
7. Politique sur les frais de déplacement et de séjour pour les élus et les employés municipaux : adoption.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Minville Pharma Inc. et 9366-0728 Québec Inc. – Renonciation à la rétrocession : autorisation de signature.
9. Minville Pharma et 9366-0728 Québec Inc – Addenda n° 1 à l'entente de non-concurrence : autorisation de signature.
10. Parc industriel Pierre-De-Bané – Convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie : autorisation de signature.
11. Vente du lot 6 449 173 du cadastre du Québec : autorisation de signature.

Titre modifié

Point retiré

FINANCES

12. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers;
 - ↳ Comptes préautorisés.
13. États financiers comparatifs sur les revenus et dépenses au 31 août 2025 : dépôt.
14. Appropriation et transfert de surplus affecté : autorisation.
15. Taxes foncières à recevoir au 16 septembre 2025 : dépôt.
16. Mise en vente d'immeubles pour non-paiement des taxes s'il y a lieu : autorisation

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17. Contrat de service pour l'implantation du programme SIMDUT : octroi.

LOISIRS

18. Mont-Joli fête Noël – Demande de fermeture de rue : autorisation.
19. Corporation des événements spéciaux – Versement de subvention : autorisation.
20. Mitis Lab – Appel de projets – Offre culturelle dans le parcours éducatif : autorisation et désignation.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Ville de Rimouski – Entente intermunicipale établissant le plan d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie et de secours : autorisation de signature.

TRAVAUX PUBLICS

22. Contrat de nettoyage du bassin et réparation de crépine : octroi.

URBANISME

23. Règlement n° 2025-1539 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-1210 afin de modifier les usages autorisés pour les zones 103, 104, 105, 106, 108, 132, 133, 136, 338 et 341, de limiter le nombre maximum de logements dans les zones 303, 304 et 305, de réviser le nombre maximum de logements et la hauteur maximale dans la zone 352, ainsi que d'ajuster la délimitation des zones 344 et 347* : avis de motion et dépôt du 1^{er} projet.
24. Règlement n° 2025-1540 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-1211* : avis de motion et dépôt du 1^{er} projet.
25. Affaires nouvelles.
26. Période de questions.
27. Clôture et levée de l'assemblée.

25.09.419

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025, tel que rédigé.

25.09.420

GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS : APPUI

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les tout-petits de Mont-Joli et d'ailleurs devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus aptes à épauler les familles, de par leur proximité, et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge et de toute classe sociale;

CONSIDÉRANT QUE les villes, dont Mont-Joli, ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés, notamment avec une politique familiale;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10^e édition de la Grande semaine des tout-petits, qui se déroulera cette année sous le thème « 10 ans d’ascension et encore à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d’atteindre son sommet ».

QUE le conseil autorise le maire à procéder à la levée du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et/ou du drapeau Municipalité amie des enfants, et invite les membres du conseil à porter le « carré-doudou », le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités.

25.09.421

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES DU GRAND RENDEZ-VOUS DES INTERVENANTS DES SERVICES D’URGENCE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le Grand rendez-vous des intervenants des services d’urgence et de sécurité civile a eu lieu le 20 septembre 2025, à la caserne 31 de Mont-Joli, en la présence de nombreux partenaires désireux d’informer la population des réalités qu’incombent les services qu’ils/elles offrent;

CONSIDÉRANT QUE ces partenaires ont contribué à ce que plusieurs centaines de citoyen-ne-s se rendent à l’événement dans le but de mieux connaître les services d’urgence et de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE lesdits partenaires ont participé bénévolement à l’événement, laissant de côté les considérations financières pour le bien commun;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie Région de Mont-Joli, principal organisateur de l’événement reconnaît l’apport de l’ensemble des partenaires en services d’urgence et de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie Région de Mont-Joli reconnaît que des services d’urgence et de sécurité civile requièrent l’apport d’une foule d’intervenants dévoués qui ont profité de l’événement pour démontrer leur grande solidarité, au bénéfice de la population;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil remercie chaleureusement, au nom du Service de sécurité incendie Région de Mont-Joli de même qu’au nom de l’ensemble de l’administration de la Ville de Mont-Joli, les partenaires présents au Grand rendez-vous des services d’urgence et de sécurité civile, le 20 septembre 2025;

QUE le conseil souligne l’importance de leur disponibilité à la population pour la sensibiliser aux bonnes pratiques à observer dans le but d’éviter des sinistres, comme des incendies ou des inondations;

QUE le conseil encourage lesdits partenaires à participer de nouveaux aux prochains événements organisés par le Service de sécurité incendie Région de Mont-Joli afin d’accentuer davantage la sensibilisation de la population aux bonnes pratiques à observer.

ADMINISTRATION

25.09.422

RÈGLEMENT N° 2025-1538 INTITULÉ : RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2008-1196 RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2008-1186 CONCERNANT LA POLITIQUE RELATIVE

**AUX DÉPLACEMENTS ET AUX SÉJOURS DES ÉLUS MUNICIPAUX :
ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli adoptait à sa séance du 17 novembre 2008, le règlement n° 2008-1196 abrogeant le règlement 2008-1186 concernant la politique relative aux déplacements et aux séjours des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier les tarifs prévus dans ce règlement et d'adopter une Politique;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion dudit règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 septembre 2025 par le conseiller monsieur Robin Guy et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2025-1538 intitulé : *Règlement abrogeant le règlement n° 2008-1196 règlement abrogeant le règlement 2008-1186 concernant la politique relative aux déplacements et aux séjours des élus municipaux.*

25.09.423

**POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR
POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté la Politique déplacement et séjour et l'a modifiée le 14 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le règlement 2008-1186 relatif aux frais de déplacement et de séjour des élus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire mettre à jour cette politique afin d'y inclure les élus municipaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte la nouvelle Politique intitulée : Politique sur les frais de déplacement et de séjour pour les élus et les employés municipaux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

25.09.424

**MINVILLE PHARMA INC. ET 9366-0728 QUÉBEC INC. –
RENONCIATION À LA RÉTROCESSION : AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a signé le 9 juin 2021, un acte de vente pour le lot 4 071 463 du cadastre du Québec avec Minville Pharma Inc. et 9366-0728 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE Minville Pharma Inc. et 9366-0728 Québec Inc. n'ont pas construit de bâtiment sur ledit lot et sont en démarche pour le vendre;

CONSIDÉRANT QUE ledit acte de vente prévoit une clause de rétrocession en faveur de la Ville de Mont-Joli en cas de défaut des acheteurs de construire le bâtiment dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle personne désire acquérir ledit lot et y construire un bâtiment;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli Joli renonce à sa clause de rétrocession du lot 4 071 463 du cadastre du Québec et autorise Minville Pharma Inc. et 9366-0728 Québec Inc. à vendre directement à 9390-6907 Québec Inc.

25.09.425 **MINVILLE PHARMA ET 9366-0728 QUÉBEC INC. – ADDENDA N° 1 À L’ENTENTE DE NON-CONCURRENCE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Point retiré

25.09.426 **PARC INDUSTRIEL PIERRE-DE-BANÉ – CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DE L’ÉCONOMIE, DE L’INNOVATION ET DE L’ÉNERGIE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a un projet visant la réalisation d’études de caractérisation pour le développement du parc industriel Pierre-De-Bané;

CONSIDÉRANT QUE ce projet peut être soutenu financièrement par la Programme d’appui aux projets de développement économique (PAPDE), volet 2 – Projets structurants d’organismes en appui au développement des secteurs stratégiques et des régions du ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, la convention d’aide financière à intervenir avec le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie.

25.09.427 **VENTE DU LOT 6 449 173 DU CADASTRE DU QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la vente lot 6 449 173 du cadastre du Québec à Madame Chantal Méthot, d’une grandeur de 673 mètres carrés au coût de 36 647.23 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, la promesse de vente et l’acte de vente notarié à intervenir.

FINANCES

25.09.428

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de **1 590 879.38 \$**; et

QUE le conseil municipal ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de **208 372.06 \$**.

25.09.429

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2025 : DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations faites par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* de déposer deux (2) États comparatifs des revenus et dépenses;

CONSIDÉRANT les États comparatifs déposés, pour l'un comparant l'exercice en cours jusqu'au 31 août 2025 et celui de l'exercice 2024 pour la même période correspondante et pour l'autre en comparant les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière des résultats observés du deuxième état comparatif, réalisé à l'aide des suivis mensuels d'évolution de la situation financière de la Municipalité, il y a tout lieu de croire que l'exercice de 2025 indique un surplus budgétaire comparativement aux prévisions établies;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte le dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses exigés par la Loi.

25.09.430

APPROPRIATION ET TRANSFERT DE SURPLUS AFFECTÉ : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'effectuer les transferts suivants du surplus non affecté vers le surplus affecté :

- | | | |
|---|---|-------------|
| • | Projet impact : | 5 267.95 \$ |
| • | Équilibrage du prochain rôle d'évaluation : | 20 000 \$ |
| • | Surplus reliés au regroupement d'incendie (2021-2022-2023-2024) : | 293 149 \$ |
| • | Remplacement du Chevrolet 2003 : | 75 000 \$ |
| • | Camionnette service des travaux publics : | 50 000 \$ |
| • | Ajout sortie de secours à la Bibliothèque : | 150 000 \$ |
| • | Ajout ressources en 2026 : (urbanisme et adjointe de direction) | 150 000 \$ |
| • | Provision en ressource humaine : | 50 000 \$. |

25.09.431

TAXES FONCIÈRES À RECEVOIR AU 16 SEPTEMBRE 2025 : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QU'en accord avec les dispositions de l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut requérir du directeur des finances et trésorier un compte rendu de la Ville dont les comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, a produit en date du 16 septembre 2025, le rapport sur les comptes à recevoir concernant les taxes foncières et les autres comptes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt de ce rapport;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'accepter le rapport sur les comptes à recevoir au 16 septembre 2025 qui totalise un montant de 605 103.06 \$ pour les taxes foncières.

25.09.432

MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES S'IL Y A LIEU : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, en date du 16 septembre 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ordonner à la greffière de la Ville de Mont-Joli, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente de l'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le vendredi 5 décembre 2025, et ce, à la salle des conseillers du 40, avenue de l'Hôtel de Ville.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont situés :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| • Maurice Tardif | 943, avenue du Sanatorium |
| • Frédérick St-Laurent | 565, avenue du Sanatorium |
| • Frédérick St-Laurent | 575, avenue du Sanatorium |
| • Les Immeubles BSL Inc. | 1230, rue Industrielle |
| • Mathieu Deschênes | 1120-1120, rue Poirier |
| • Sébastien Canuel | 1607, rue Bernier |
| • Christian St-Amand | 1626, rue Jogues |
| • Rémy Fillion | 98, avenue Villeneuve |
| • France Banville | 1303, boul. Jacques-Cartier |
| • Martin Bérubé | 198, avenue Doucet |
| • 9393-0477 Québec inc. | 1367-1371, boul. Jacques-Cartier |
| • Yves Rouleau | 107, avenue Dollard |
| • Sylvie Caron | 1140, rue Thibault |
| • Stéphane Côté | 1275, rue Saint-Thomas |
| • Stéphane Courtois | 1325, rue Saint-Thomas |
| • Diane Jean | 1339, rue Ménard |
| • Kristina Bellavance-Pelletier | 1739, rue Desjardins |
| • Marco Leblanc | 31, avenue Guérin |
| • Steeve Gendron | 1767, boul. Jacques-Cartier |
| • Cindy Fougère | 67, avenue des Fusiliers |

- 25.09.433**

CONTRAT DE SERVICE POUR L'IMPLANTATION DU PROGRAMME SIMPUT : OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la direction des ressources humaines daté du 22 septembre 2025:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la directrice des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service laquelle valant comme si ici au long reproduite.

25.09.434

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la tenue exceptionnelle d'un feu d'artifice.

25.09.435

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le versement d'une subvention de 20 000 \$ à la Corporation des événements spéciaux pour l'organisation et la gestion de l'événement Mont-joli fête Noël.

25.09.436

MITIS LAB – APPEL DE PROJETS – OFFRE CULTURELLE DANS LE PARCOURS ÉDUCATIF : AUTORISATION ET DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec a lancé l'« Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif »;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli est admissible à ce programme et que le dépôt d'une candidature doit être effectué dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a confirmé son appui à la formule administrative proposée, incluant la désignation du Mitis Lab comme mandataire agissant à titre de fournisseur de services;

CONSIDÉRANT QUE le Mitis Lab possède l'expertise reconnue dans la conception et la dispense d'ateliers culturels numériques;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'École secondaire du Mistral a confirmé l'importance et le besoin de tels ateliers dans le cadre des activités parascolaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli n'entend engager aucune somme supplémentaire ni assumer de coûts liés à la création ou à la livraison de ces ateliers;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli confie à la direction générale du Mitis Lab le droit d'assumer les travaux administratifs nécessaires afin de soumettre la candidature de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli dans le cadre du programme « Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif » du ministère de la Culture et des Communications;

QUE le conseil municipal désigne le Mitis Lab comme mandataire de ce programme, agissant à titre de fournisseur de services afin d'assurer la tenue d'ateliers culturels numériques au parascolaire de l'École secondaire du Mistral de Mont-Joli ainsi qu'à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers de Mont-Joli, et ce, selon les paramètres et les montants reçus dans le cadre de ce programme;

QUE la Ville de Mont-Joli se dégage de toute responsabilité financière additionnelle, ne s'engageant à aucun coût supplémentaire en lien avec la création ou la livraison de ces ateliers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

25.09.437

VILLE DE RIMOUSKI – ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LE PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SECOURS : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les parties disposent respectivement d'un service de sécurité incendie (ci-après appelé un « **SSI** ») au sens de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le SSI de Mont-Joli dessert l'ensemble du territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE le SSI de Rimouski dessert l'ensemble du territoire de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente d'entraide intermunicipale mutuelle en matière de sécurité incendie et de secours;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les modalités de fonctionnement, d'harmonisation des SSI et le mode de répartition des contributions financières de chaque partie dans le but de faciliter l'établissement et la mise en œuvre du plan d'entraide mutuelle.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale établissant le plan d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie et de secours à intervenir avec la Ville de Rimouski, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

TRAVAUX PUBLICS

25.09.438

CONTRAT DE NETTOYAGE DU BASSIN ET RÉPARATION DE CRÉPINE : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une offre de service pour le contrat de nettoyage du bassin et réparation de crépine de COB Marine au montant de 19 757.66 \$ taxes applicables en sus;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 22 septembre 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroi de gré à gré le contrat de nettoyage du bassin et réparation de crépine à COB Marine au montant de 19 757.66 \$ taxes applicables en sus.

URBANISME

25.09.439

RÈGLEMENT N° 2025-1539 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-1210 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS POUR LES ZONES 103, 104, 105, 106, 108, 132, 133, 136, 338 ET 341, DE LIMITER LE NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS DANS LES ZONES 303, 304 ET 305, DE RÉVISER LE NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS ET LA HAUTEUR MAXIMALE DANS LA ZONE 352, AINSI QUE D'AJUSTER LA DÉLIMITATION DES ZONES 344 ET 347 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU 1^{ER} PROJET*

Le conseiller monsieur Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 2025-1539 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-1210 afin de modifier les usages*

autorisés pour les zones 103, 104, 105, 106, 108, 132, 133, 136, 338 et 341, de limiter le nombre maximum de logements dans les zones 303, 304 et 305, de réviser le nombre maximum de logements et la hauteur maximale dans la zone 352, ainsi que d'ajuster la délimitation des zones 344 et 347 et dépose le 1^{er} projet de règlement.

25.09.440 RÈGLEMENT N° 2025-1540 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMERO 2009-1211 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU 1^{ER} PROJET

Le conseiller monsieur Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 2025-1540 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-1211* et dépose le 1^{er} projet de règlement.

25.09.441 AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

25.09.442 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

25.09.443 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19h50;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière